

Berne, le 22 mars 2019

**Communiqué de presse**« 7<sup>e</sup> révision AI, Réforme des PC, LPGA »**La session parlementaire de printemps s'achève avec un arrière-goût d'acharnement**

**Démantèlement des prestations, limitation d'accès, atteinte aux droits fondamentaux : Le bilan de la session qui s'achève aujourd'hui est préoccupant pour les personnes qui vivent avec un handicap et/ou une maladie chronique. Les décisions montrent à quel point la majorité parlementaire bourgeoise est déconnectée de la réalité sociale.**

**7<sup>e</sup> révision de l'AI: transfert des charges vers les PC**

Nouveau système de rentes linéaire qui péjorera des dizaines de milliers d'assurés, baisse des rentes pour enfants, absence de contrainte pour les entreprises d'engager des personnes en situation de handicap: AGILE.CH rejette le plan de rigueur décidé par le Conseil national, qui dénature le projet de développement continu du Conseil fédéral. Alors que les finances de l'AI sont en voie d'assainissement, ces mesures d'économie stériles auront un impact douloureux sur les rentières et rentiers de l'AI, dont près de la moitié dépend déjà actuellement des PC pour couvrir leur besoins vitaux. AGILE.CH attend du Conseil des États qu'il renverse cette situation, honteuse dans un des pays les plus riches du monde.

**Réforme des PC: transfert des charges vers l'aide sociale**

Le Conseil fédéral voulait maintenir le niveau des prestations, mais le Parlement vient d'accoucher d'une réforme grevant les PC de 453 millions de francs. Outre un léger relèvement des montants maximaux pris en compte au titre du loyer, qu'AGILE.CH réclamait depuis des années, les PC ont été transformées en peau de chagrin. De ce fait, elles ne remplissent plus leur mandat constitutionnel de couvrir les besoins vitaux des personnes dont la rente du 1<sup>er</sup> pilier ne suffit pas. Manquant de vision d'ensemble, le Conseil national coupe dans l'AI en transférant les charges sur les PC, et coupe en même temps dans ces mêmes PC. Même si le Conseil des États est parvenu à freiner les velléités d'économie du Conseil national, il sera difficile pour les personnes et les familles qui en raison d'une maladie ou d'un handicap se trouvent en situation précaire, de se serrer encore plus la ceinture. Elles risquent de devoir s'adresser à l'aide sociale.

**Révision de la LPGA: durcissements et atteinte à l'État de droit**

Censée harmoniser les pratiques entre les assurances sociales qu'elle régit, la révision de la Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), décidée par le Conseil national, ouvre une inquiétante brèche dans notre système de sécurité sociale.

En effet, axée sur une soi-disant lutte contre les fraudes, cette révision aux termes parfois ambigus renforce le pouvoir des assurances et limite en même temps les voies de recours des assurés. Les assurances pourront mener des observations en cas de soupçon avéré ou non, et en en faire supporter les frais par la personne surveillée. Elles pourront également suspendre à titre provisionnel le versement de prestations en cas de soupçon, sans se soucier des situations de détresse que cela peut engendrer. AGILE.CH déplore le manque de discernement de la majorité

bourgeoise du Conseil national. Cette fixette sur les abus et le démantèlement des droits des assurés relève elle-même de l'abus de pouvoir, et porte atteinte à l'État de droit.

### **Grave remise en cause du droit de percevoir une prestation sociale**

AGILE.CH déplore le démantèlement systématique des prestations sociales sous prétexte qu'elles sont trop généreuses. Cela sous-entend que l'ensemble des personnes qui en bénéficient profitent du système et le mènent à la ruine. Cette tendance délétère de «chasse aux sorcières» stigmatise les personnes en situation de handicap et remet en cause leur légitimité à percevoir une aide en cas de besoin. Un système social digne de ce nom doit permettre aux personnes de sortir de la précarité, et non les y maintenir.

#### **Contact:**

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

079 237 65 02 / [catherine.rouvenaz@agile.ch](mailto:catherine.rouvenaz@agile.ch) / [www.agile.ch](http://www.agile.ch)

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.